

**CANDIDATURE A UNE ADMISSION
A LA CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS
(CIUP)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2012-2013**

**Formulaire « CIUP 2012-2013 » ci-joint
à compléter et à retourner accompagné des pièces utiles
avant le 1^{er} juin 2012 au :**

**Département
Direction de l'Education
Service Enseignement
Avenue de la Victoire
97400 SAINT DENIS CEDEX**

I Pièces et informations à fournir au Département:

- ▶ 1 Formulaire de candidature à une 1^{ère} admission à la CIUP dûment rempli
- ▶ 2 Lettre de motivation adressée à la Présidente du Conseil Général
- ▶ 3 Avis d'imposition 2011 des répondants familiaux
- ▶ 4 Mention précise du cursus envisagé pour l'année 2012-2013
- ▶ + nom et adresse exacte de l'établissement souhaité à porter sur le formulaire de candidature
- ▶ 5 Accusé réception de votre inscription en ligne sur le site de la CIUP (Imprimer le récapitulatif de votre dossier numérique)

Contact : Service Enseignement : -Tél : 02 62 90 36 62
Courriel : martine.kischenin@cg974.fr

II Démarche impérative à accomplir parallèlement auprès de la CIUP :

S'inscrire en ligne sur le site de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) :

www.ciup.fr

Cette inscription en ligne sur le site de la CIUP conditionne la prise en compte de votre candidature par le Département (d'où l'obligation de fournir le récapitulatif de l'inscription en ligne)

NB : Lors de l'inscription en ligne, au paragraphe intitulé « Séjour » saisir oui à l'option « chambre réservée » puis Conseil général de la Réunion

Les Logements réservés aux étudiants réunionnais sont des chambres dites « tout confort ».